



Mairie de DOUVAINS

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 82 II 2017

Le mardi 07 mars 2017

20 h 30

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du 01/03/2017

Ordre du jour

- Emprunt
- Avenant convention d'adhésion service santé sécurité au travail du CDG
- Indemnité receveur
- délibération de principe pour accroissement temporaire d'activité

Présents : Alain PALMADE, Sonia PERSCHKE, Alexis VARUTTI, Jean-Luc SANCHEZ, Hélène PRZYBYL, Sabine CUZIOI, Alix POMPILIUS, Roger ASTRE, Daniel NADAL, Catherine MICHEL, Fanny MORENO, Guy ALLIEY

Absents ayant donné pouvoir : Sébastien HARAUT, Laurent CAUQUIL

Absents excusés :

Absent : Jean-Claude DURAND

Secrétaire(s) de la séance: Jean-Luc SANCHEZ

Délibérations du conseil:

1. Emprunt pour Rénovation Energétique Salle d'Animation

Sabine VARUTTI- CUZIOI précise au Conseil Municipal que les travaux de Rénovation Energétique de la Salle d'Animation devraient débuter aux alentours du 15 Avril 2017. Ainsi, il a été fait appel à la Banque Postale pour le financement de ce projet, dont le montant s'élève à 155000€ TTC.

Montant du prêt	155000€
Durée du prêt	20 ans
Taux d'intérêt fixe annuel	1.65%
Mode d'amortissement	Constant
Remboursement	trimestriel
Trimestrialité dégressive	De 2605€ à 1945€
Intérêts cumulés	25923€

Sabine VARUTTI- CUZIOI demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de cet emprunt.

Vote

Contre :

Abstention : 3

Pour : 11

2. Avenant convention d'adhésion service santé sécurité au travail du CDG

Sabine VARUTTI- CUZIOI rappelle au Conseil Municipal que la Commune est adhérente au service Santé, Sécurité au travail du Centre de Gestion. Compte tenu des évolutions réglementaires, le Centre de Gestion propose un avenant à la convention d'adhésion déjà signée par la Commune, accompagné d'un protocole précisant le fonctionnement du service, la tarification restant inchangée.

Contenu de l'avenant :

- Modification des termes de l'article 1 (visite médicale)
- Suppression de l'alinéa 4 de l'article 2 (niveau de cotisation)
- Modification des termes (durée de la convention)
- Résiliation de la convention (dénonciation de la convention)

- Ajout d'un article 5 (règlement des litiges)

Le protocole porte sur le service de médecine professionnelle et préventive et sur le service de prévention des risques professionnels.

Sabine VARUTTI- CUZIOL demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention d'adhésion au service santé sécurité au travail du Centre De Gestion.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité, le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Vote Contre : Abstention : Pour : 14

3. Indemnité au receveur

Sabine VARUTTI- CUZIOL rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'instaurer une indemnité pour le Receveur Municipal.

Sabine VARUTTI- CUZIOL demande au Conseil Municipal d'accepter le versement des indemnités au Receveur Municipal et dit que les crédits seront prévus au budget communal.

Vote Contre : Abstention : Pour : 14

4. Délibération de principe pour accroissement temporaire d'activité.

Sabine VARUTTI- CUZIOL rappelle au Conseil Municipal que suite au départ d'Alain VIEU, la Commune a pris la décision de recruter rapidement un agent contractuel (Mme DEGEIHL Brigitte) pour éviter toute rupture du service Agence Postale.

Sabine VARUTTI- CUZIOL demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 – 1° de la loi n° 84-53, pour une durée de 6 mois, à raison de 9 heures hebdomadaires.

Vote Contre : Abstention : Pour : 14

5. SDIAU : Avenant n°2 et contributions des communes au titre de l'année 2016

Sabine VARUTTI- CUZIOL précise que cet avenant a pour objet de modifier les dispositions financières prévues à l'article 5 de la convention, en vue de simplifier la procédure de facturation de contribution versée par les communes au Conseil Départemental pour leur adhésion au SDIAU. En effet la procédure actuelle impose aux communes d'adopter chaque année par délibération un avenant à la convention faisant état du montant de leur contribution et de le retourner au SDIAU, faute de quoi le titre correspondant à la contribution de l'année en cours ne peut-être établi. Cette procédure s'avérant particulièrement difficile à mettre en œuvre, le SDIAU propose :

- D'alléger la procédure actuelle en supprimant l'obligation pour la commune d'adopter un avenant et de le transmettre au SDIAU
- D'adapter le calendrier aux contraintes des services tout en tenant compte des obligations des communes en termes d'inscription budgétaire.

Sabine VARUTTI- CUZIOL demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avenant n°2 et la contribution de la commune, soit 1413.14€.

Vote Contre : Abstention : Pour : 14

6. Travaux salle d'animation

Jean Luc SANCHEZ présente l'analyse des offres reçue du cabinet BEIBI relative au programme de travaux de la rénovation thermique et énergétique de la salle d'animation. Cette analyse conclut à une opération inférieure de 18 000 euros HT à l'enveloppe initialement prévue et conclut pour les lots 1 à 5 au choix des entreprises :

BERTRAND / BERTRAND / BENAZET / VIDAL / VIDAL

Vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

7. Participation emprunt éclairage public

Alain Palmade informe le conseil municipal que pour le financement de l'éclairage public sur la zone Borde de Naout le montant des travaux HT s'élève à 3 583.48 euros HT subventionné à hauteur de 1826.82 euros HT. Pour le financement restant à la charge de la commune, soit 1900 euros HT, un emprunt de ce montant sera réalisé au prix du SDE09 à 1.13 % jusqu'au 2031, représentant 34.47 euros HT.

Vote Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14